

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6842 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL IRAKI HOUSSAY

Date de naissance : 26/07/1959

Adresse : Pharmacie de l'Université Al Ahed

Ben Ahmed Mellouz

Tél. : 0661441065 Total des frais engagés : 652,20 + 150 w Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Aicha HOUTI
Epoouse EL IRAKI
Medecine Générale
Echographie
427 Lotissement Ismailia
Cooperative LAAYOUNE - MEKNÈS Tel: 05 35 45 86 05

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19/10/2024

Nom et prénom du malade : PC EL IRAKI HOUSSAY Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

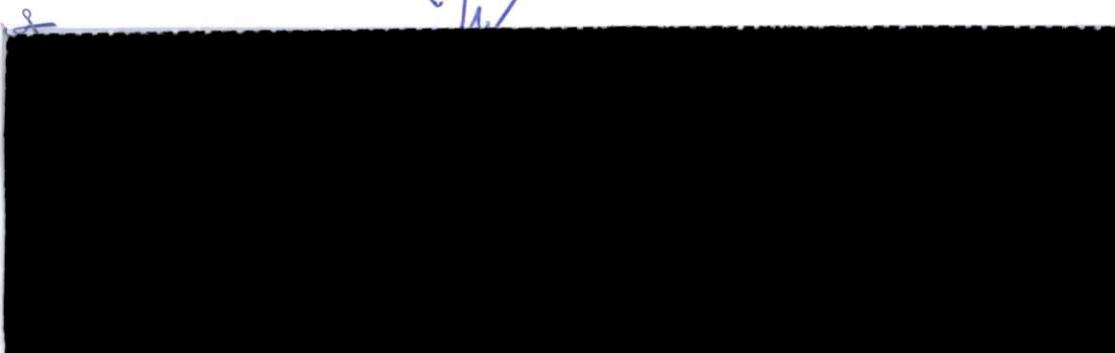
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Meknès Le : 19/10/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE DR LAMIA BELFKH Dr. Lamia BELFKH Docteur en Pharmacie 2, Sahat Al andalous, Rue Okbat Ibn Nafaa MEKNES / Tél : 05 35 52 02 66	22/2/24	652,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	H D B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. HOUTI Aïcha

Epouse IRAKI

MEDECINE GENERALE

Diplômée d'Echographie

de la Faculté de Médecine de Montpellier

الدكتورة حوتى عائشة

حزم العرافي

الطب العام

حاصلة على دبلوم الفحص بالأمواج ما فوق الصوتية

من كلية الطب بمونبليي

Meknés le 19/02/2024 مكناس في

MR SL DRAKI Houssam

138,30

(1) Augmenter 1g (ln 34)

PHARMACIE MASJID MED
212, 222 Avenue BELFKAH
en Pharmacie
Bous, Rue Okbat Ibn Dafaa
Tél: 05 35 52 02 66

3 p/j/1 tous
les 8 heures

3 p/j/1

65€ NO

(2) Ultralow gel 10g J/10j

61,50

(4) Mestran 15 mg J/10j

110,50 x 2

(5) Ode gel 20g (V) 10g J/10j

652,20

Dr. Houti Aïcha HOUTI

Docteur Aïcha EL IRAKI

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE

427 Lotissement Ismailia Cooperative Laayoun ANASSI-MEKNESS Tel: 05 35 45 86 05

05 35 45 86 05 - مكناس الهاتف - جزئية الإسماعيلية لعاونية العيون أناسي

PPV: 61DH50
PER: 07/26
LOT: M2396

PPV (DH) :

LOT N° :

LOT: 220837
PER: 11-2024
PPV: 140,00DH

*2 Ged

Ventoline

100 microgrammes/dose

Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé.

COMPOSITION :

Sulfate de salbutamol

..... 120,50 µg*

quantité correspondant à

salbutamol 100,00 µg*

pour une dose

Gaz propulseur :

norflurane (tétrafluoroéthane

ou HFA 134a)

*µg= microgramme

Lire la notice avant
utilisation.

Tenir hors de la vue et de la
portée des enfants.

Agiter avant utilisation.

Titulaire d'AMM au Maroc:

GlaxoSmithKline Maroc

Ain El Aouda

Région de Rabat

Fabricant :

Glaxo Wellcome Production

27000 Evreux - France

Ventoline 100 mcg
Aérosol, 200 doses.



6 118001 141258

Ventoline

SALBUTAMOL

100

**microgrammes
dose**

Suspension pour inhalation
en flacon pressurisé

200 DOSES

Lot

E V 9 L

EXP

09 2024

PPV

45 , 30 DH

AMOXICILLINE ACIDE CLAVULANIQUE

AUGMENTIN

ADULTE

أو
غمانتن[®]
لسد المرضي / حفظ
الكلارايند مع 82,50 mg
مع 50 mg

500mg/62,50mg
Comprimé

32 Comprimés
Pelliculés

جرعة واحدة = قرصين ملبس
عن طريق الفم
= 1 غ

A conserver à l'abri de l'humidité et

Ce médicament
Tenir hors de la por
Lire attentivemen
تن
حراري
الاستعمال

GloboSmithKline Maroc
Ain El Aouda, Région de Rabat

PPV : 138,30 DH
LOT : 650771
PER : 06/24

RESPECTER LES DOS

Liste I. Uniquement s

AUGMENTIN 500 mg/62,50 mg
32 comprimés pelliculés



6 118000 161288



Saccharomyces boulardii CNCM I-745°

MÉDICAMENT PROBIOTIQUE

30
GÉLULES
250mg

Fab :
صنع :

EXP. : * صالح لغاية:
•

1211 01 2023 01 2026
BIOCODEX MAROC PPV 95,40 DH



Saccharomyces boulardii CNCM I-745°

MÉDICAMENT PROBIOTIQUE

30
GÉLULES
250mg

Fab :
صنع :

EXP. : * صالح لغاية :

1211 01 2023 01 2026
BIOCODEX MAROC PPV 95,40 DH